

Engagements pris
engagements tenus



Le rôle joué
par le Canada
à la présidence
du Sommet
des Amériques



Pour obtenir des exemplaires de cette brochure et
d'autres publications du MAECI, prière de s'adresser au

Service de renseignements (SXGI)

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Téléphone : 1 800 267-8376 (sans frais) ou (613) 944-4000

Télécopieur : (613) 996-9709

Courriel : enqserv@dfait-maeci.gc.ca

© Sa Majesté le Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre des Affaires étrangères, 2003

N° au catalogue : E2-486/2003F-IN

ISBN 0-662-89216-X

Message du Premier ministre

Le Canada a eu l'honneur de présider le processus du Sommet des Amériques ces trois dernières années. À compter du 9 juin 2003, c'est à l'Argentine que revient ce privilège et cette responsabilité

C'est avec plaisir qu'en avril 2001, à Québec, le Canada a accueilli les 34 chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus des Amériques afin qu'ils puissent s'attaquer ensemble à des problèmes communs. La Déclaration et le Plan d'action de Québec énoncent une série d'engagements visant à renforcer la démocratie, promouvoir la prospérité et réaliser le potentiel humain.

On trouvera dans les pages qui suivent plus de détails sur ces initiatives et sur les progrès accomplis depuis. L'une des réalisations les plus importantes a été l'adoption, en septembre 2001, de la Charte démocratique interaméricaine. Celle-ci a joué un rôle important en aidant les pays du continent à affronter les défis à la démocratie.

Le Canada a la chance de faire partie des Amériques. Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires pour y faire avancer la démocratie, le développement social et la prospérité au cours des années à venir.



A handwritten signature in black ink that reads "Jean Chrétien". The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping underline.

Jean Chrétien
Premier ministre du Canada

Table des matières

Renforcement de la démocratie	1
Un cadre démocratique interaméricain	2
Droits de la personne et libertés fondamentales	2
Justice, primauté du droit et sécurité de l'individu	2
Création d'une société civile à l'échelle du continent	3
Renforcement de la sécurité continentale	3
Promotion de la prospérité	5
Travail et emploi	5
Commerce, investissement et stabilité financière	6
L'Amérique verte	7
Gestion agricole et développement rural	8
Réalisation du potentiel humain	9
Priorités en éducation	9
Promotion de la santé	10
Problèmes de développement	11
Promotion de l'égalité des sexes	12
Collaboration entre les peuples autochtones ..	12
Promotion de la diversité culturelle	13
Connectivité	14
Un avenir pour les enfants et les jeunes des Amériques	15
Conclusions	16



Le Premier ministre Chrétien et les chefs d'État, de gouvernement et de délégation à la Citadelle, Québec, avril 2001.

Renforcement de la démocratie

Du 20 au 22 avril 2001, le Canada a accueilli à Québec le troisième Sommet des Amériques, qui réunissait les 34 chefs d'État et de gouvernement démocratiquement élus de l'hémisphère occidental.

Les Sommet des Amériques fournissent aux dirigeants des pays du continent l'occasion de discuter de l'état de ce dernier et de mettre au point un plan d'action destiné à guider leurs gouvernements dans un effort commun pour améliorer la vie des habitants de leurs pays. À Québec, les participants ont abordé toute une variété de sujets qui préoccupent le Canada et ses partenaires – démocratie, droits de la personne, justice, primauté du droit, sécurité humaine, société civile, égalité des sexes, peuples autochtones, environnement, migration, santé, éducation, diversité culturelle et commerce.

Les dirigeants ont émis une Déclaration et un Plan d'action détaillé dans lesquels sont énoncés les principaux engagements et sont annoncées d'importantes nouvelles initiatives. Ces initiatives se regroupent sous 18 rubriques qui ont toutes pour objet de renforcer la démocratie, promouvoir la prospérité et réaliser le potentiel humain.

La grande réussite du Sommet de Québec a été l'adoption de la « clause démocratique », qui affirme que le respect de la démocratie est une condition impérative de la participation aux Sommets des Amériques et au processus qui y est relié. Après la rencontre de Québec, les ministres des affaires étrangères ont négocié la Charte démocratique interaméricaine, laquelle affirme clairement que la démocratie est le principe fondamental de l'hémisphère occidental. Ensemble, la clause et la Charte établissent de nouvelles normes qui servent de base à une coopération accrue entre les pays des Amériques. Nonobstant les divergences qui pourraient survenir, tous conviennent que les institutions et les pratiques démocratiques sont indispensables au progrès.



Page de signature de la Déclaration de Québec

Non seulement peut-on observer une progression plus marquée de la démocratie dans une bonne partie des Amériques, mais on constate également qu'il existe un engagement ferme à assurer son maintien, à réaliser toutes ses possibilités et à mettre en échec les forces qui pourraient menacer sa viabilité.



Le processus du Sommet aide à faire mieux connaître la richesse des systèmes juridiques et judiciaires des pays du continent tout en accroissant l'efficacité de l'approche multilatérale pour développer les capacités de chaque système national.

Un cadre démocratique interaméricain

Le Canada appuie depuis longtemps la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la consolidation de la paix, la sécurité humaine et la poursuite des valeurs démocratiques au sein du continent américain. Les Canadiens peuvent être fiers de savoir que les valeurs auxquelles ils attachent une grande importance sont partagées par les autres pays des Amériques et estiment à bon droit que cela est d'un excellent augure pour l'avenir. L'empressement des participants au Sommet de Québec à adopter la clause et la Charte démocratiques était sans précédent dans l'histoire des Amériques. La Charte a déjà été invoquée plusieurs fois depuis son adoption en septembre 2001 et elle n'a pas tardé à devenir un élément essentiel du cadre institutionnel interaméricain. Ainsi, elle a permis la mise en place en Haïti, par l'Organisation des États américains (OEA), d'un processus qui a empêché la dégradation de la situation dans ce pays. Dans le contexte de la crise qui a secoué le Venezuela, on a fait appel à la Charte pour signaler clairement qu'on ne tolérerait pas un coup d'État, et aussi pour permettre au secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, d'engager un dialogue pour atténuer les tensions qui se sont manifestées dans le pays. Le gouvernement du Nicaragua a évoqué la Charte en 2002 dans le cadre de la lutte contre la corruption, et la Charte a également guidé les efforts en vue de réduire les tensions en Bolivie au début de 2003. Chacun de ces événements a démontré la solidité du cadre que nous avons édifié. Non seulement peut-on observer

une progression plus marquée de la démocratie dans une bonne partie des Amériques, mais on constate également qu'il existe un engagement ferme à assurer son maintien, à réaliser toutes ses possibilités et à mettre en échec les forces qui pourraient menacer sa viabilité.

Droits de la personne et libertés fondamentales

Le Canada accorde une place prioritaire à la protection et la promotion des droits de la personne dans ses contacts avec les pays des Amériques et il continue de promouvoir activement la cause des droits fondamentaux à travers le continent.

Le Plan d'action issu du Sommet de Québec énonce des mesures concrètes pour renforcer le système interaméricain des droits, notamment par des efforts en vue de soutenir le fonctionnement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Ces mesures ont depuis été mises en place. C'est le Canada qui a proposé la résolution adoptée par l'OEA en vue d'encourager les États membres à veiller à ce que chacune de ces deux grandes institutions dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Justice, primauté du droit et sécurité de l'individu

Le processus du Sommet des Amériques offre aux juristes du continent américain la possibilité de procéder à des échanges d'idées sur les moyens de combattre les activités criminelles tout en respectant la primauté du droit et en assurant la sécurité des individus. Le processus du Sommet aide aussi à faire mieux connaître la richesse des systèmes juridiques et judiciaires des pays du continent tout en accroissant l'efficacité de l'approche multilatérale pour développer les capacités de chaque système national.

Les initiatives en cours ont pour but de faciliter les échanges entre les experts en jurisprudence et en systèmes pénaux. Une connaissance plus approfondie des systèmes propres à chacun des États membres favorise la coopération et permet aux juristes de répondre plus rapidement et de manière plus pertinente aux demandes d'aide de tout genre. Cela a également pour effet de renforcer la démocratie en rendant la justice davantage accessible aux citoyens, et d'accroître l'efficacité de l'État. L'action entreprise par le Canada par l'intermédiaire du Centre d'études de la justice des Amériques (établi à Santiago du Chili) pour promouvoir les réformes judiciaires à travers le continent est une retombée directe du Sommet de Québec.

Dans la Déclaration émise lors du Sommet, les dirigeants ont reconnu que la corruption « mine les valeurs démocratiques fondamentales, ébranle la stabilité politique et nuit à la croissance économique, et de ce fait, menace les intérêts vitaux » des pays des Amériques. Cette préoccupation a mené à la mise en place d'un mécanisme de suivi pour la Convention interaméricaine contre la corruption, lequel a pour but de favoriser le respect de la Convention, de surveiller les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption et de fournir un point de rencontre pour la discussion des expériences et pratiques les plus fructueuses. La première série d'examen est en cours. En février 2003, le comité d'experts a approuvé le rapport consacré à l'application, en Argentine, de certaines dispositions de la Convention qui font l'objet d'un examen dans cette série d'évaluations; le rapport a été publié depuis.

L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption a été créée en octobre 2002. Des députés canadiens ont lancé une initiative complémentaire, les Parlementaires latino-américains contre la corruption. Avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ce réseau est déterminé à combattre la corruption de l'intérieur en préconisant une législation sévère et en imposant aux gouvernements l'obligation de rendre compte de leurs actes.

Collaboration interparlementaire

Avant le Sommet de Québec, les parlementaires de tous les pays des Amériques avaient déjà commencé à collaborer en vue d'accroître leur aptitude à contribuer à la société civile. Lors d'une réunion tenue à Ottawa en mars 2001, ils ont lancé le Forum interparlementaire des Amériques.

Le Canada assume actuellement la présidence du Forum, qui a acquis une personnalité propre et joue un rôle de premier plan dans le processus du Sommet. Les parlementaires sont le fondement même du principe de la gouvernance moderne, qui repose sur la notion de partenariat. Ils ont un rôle précieux à jouer pour renforcer la démocratie en veillant à ce que la coopération interaméricaine s'appuie sur un plan d'action équilibré qui reflète les préoccupations des citoyens du continent.

Création d'une société civile à l'échelle du continent

En acceptant de présider le Sommet de Québec, le Canada savait à quel point il importe de promouvoir la participation des citoyens au projet d'édification de la communauté interaméricaine. Un des points saillants de son mandat a été sa détermination à accroître la transparence des activités et des institutions qui constituent le « processus du Sommet des Amériques ». D'importants progrès ont été réalisés à cet égard, comme le démontre le niveau de participation sans précédent des Canadiens et des citoyens de tous les pays du continent.

La vision canadienne en ce qui a trait à la transparence et au dialogue est partagée par nos partenaires du Sommet. Depuis la cinquième réunion des ministres du commerce des Amériques (Toronto, 1999) jusqu'à l'Assemblée générale de l'OEA (Windsor, 2000) et au Sommet de Québec lui-même, l'apport des organisations de la société civile s'est accru considérablement.

Sous la présidence du Canada, les activités préparatoires à la rencontre de Québec ont été marquées par un degré d'ouverture sans précédent aux groupes de la société civile du Canada et des autres pays des Amériques. Leurs préoccupations ont ainsi été prises en compte dans la formulation du Plan d'action émis lors du Sommet. Autre exemple de son adhésion au principe du dialogue et de la transparence, le Canada a invité une soixantaine d'organisations du Canada et des Amériques à participer, dans le cadre du Sommet, à une table ronde avec les ministres des affaires étrangères des pays représentés. Bref, on reconnaît aujourd'hui qu'en encourageant la participation des citoyens, le Canada a aidé à transformer le système interaméricain.



Photo ACDI : Brian Atkinson

Renforcement de la sécurité continentale

Le Plan d'action de Québec prévoit la tenue en 2004 d'une conférence spéciale pour conclure l'examen de tous les aspects de diverses approches de la sécurité dans les Amériques. À la suite des événements tragiques du 11 septembre 2001 aux États-Unis, la date de la conférence a été devancée à la fin de 2003. Les attentats

On reconnaît aujourd'hui qu'en encourageant la participation des citoyens, le Canada a aidé à transformer le système interaméricain.

Après avoir activement participé à la création d'un nouvel instrument, la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le Canada a été le premier pays à la ratifier (en décembre 2002). La totalité de ses dispositions ont déjà été mises en œuvre.

En cette ère de mondialisation et d'intégration régionale, il faut trouver de nouveaux moyens de combattre les menaces qui affectent les personnes, les États, les régions et le monde entier afin de pouvoir renforcer la sécurité interaméricaine.

du 11 septembre ont également donné une impulsion au Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme (CITCE), créé par l'OEA. Le comité a rapidement évalué l'aptitude des États à se protéger contre le terrorisme et mis en lumière les secteurs où s'imposait un effort plus intense.

La Plan d'action appelait également les États à adhérer aux accords internationaux sur la lutte antiterroriste. Après avoir activement participé à la création d'un nouvel instrument, la Convention interaméricaine contre le terrorisme, le Canada a été le premier pays à la ratifier (en décembre 2002). La totalité de ses dispositions ont déjà été mises en œuvre. Le Canada a également participé activement aux deuxième (2002) et troisième (2003) sessions ordinaires du CICTE, qui ont renforcé encore davantage la coopération interaméricaine dans la lutte antiterroriste. En outre, il contribue financièrement à la mise sur pied par le CICTE d'une base de données de référence, accessible en ligne, à l'intention des organismes publics et des experts en lutte antiterroriste.

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la drogue à travers les Amériques, notamment dans le cadre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) et par sa participation à un mécanisme multilatéral d'évaluation par les pairs qui permet de suivre les mesures prises par les États membres, ensemble ou à titre individuel. Élu à la vice-présidence du

CICAD en décembre 2002, le Canada sera l'hôte de la session de l'automne 2003, alors qu'il accédera à la présidence. Parmi les initiatives qui ont bénéficié des contributions versées au CICAD ces dernières années, on peut signaler un programme de formation des juges et des procureurs consacré au blanchiment d'argent et l'École régionale de lutte antidrogue de la Communauté andine.

Le Canada participe d'ailleurs vigoureusement à la lutte contre le blanchiment d'argent. Il collabore notamment aux activités et au financement du Groupe antillais d'action financière (CFATF), un organisme chargé de l'application coordonnée des normes visant à combattre cette activité criminelle. En 2002-2003, il a contribué au financement des exercices de typologie du CFATF et offert des services de formation axés sur la façon de traiter les recettes provenant d'activités criminelles dans le cadre du Programme antillais de lutte contre le blanchiment d'argent.

Le Canada a été l'un des principaux animateurs de la campagne en faveur de l'adoption de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (dite « Convention d'Ottawa ») et il s'est employé à faire en sorte qu'elle soit endossée par les Sommets de Santiago et de Québec. L'Amérique est d'ailleurs en train de devenir le premier continent à être exempt de mines : en effet, 33 des 34 pays qui participent aux Sommets ont déjà signé la Convention d'Ottawa, et 32 d'entre eux l'ont ratifiée. Le Canada a lancé plusieurs initiatives en vue de favoriser la réalisation des objectifs de la Convention à travers les Amériques, de répondre aux besoins des localités touchées par les mines et d'accroître les ressources affectées à l'action antimines.

On reconnaît depuis quelques années que la notion de sécurité englobe non seulement la question de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, mais aussi celle de l'apparition de nouvelles menaces dirigées contre les États ou susceptibles de compromettre la sécurité personnelle et collective et le bien-être des citoyens. En cette ère de mondialisation et d'intégration régionale, il faut trouver de nouveaux moyens de combattre les menaces qui affectent les personnes, les États, les régions et le monde entier afin de pouvoir renforcer la sécurité interaméricaine. Le Canada est au nombre des pays qui préconisent un élargissement de la notion et de l'approche conventionnelle de la sécurité afin de faire échec à ces nouvelles menaces – politiques, économiques, sociales, environnementales ou sanitaires – qui peuvent mettre en péril les personnes et les sociétés, et compromettre l'aptitude des autorités démocratiques légitimes à gouverner.

Responsabilité sociale des entreprises

Le Canada a été le principal instigateur de la première Conférence sur la responsabilité sociale des entreprises des Amériques, qui a eu lieu à Miami du 22 au 24 septembre 2002. Cette rencontre résultait d'un mandat énoncé par les dirigeants dans le Plan d'action issu du Sommet de Québec. Elle a accueilli plus de 500 participants venus de 28 pays du continent, représentant tous les secteurs de la société – autorités publiques, entreprise privée, société civile – et plusieurs organisations multilatérales.

Parmi les résultats les plus importants de la conférence, il faut signaler l'engagement renouvelé des organisations multilatérales (notamment la Banque interaméricaine de développement, l'OEA et la Banque mondiale) à soutenir les efforts des gouvernements, de la société civile et du secteur privé en vue de créer un cadre favorisant la responsabilité sociale des entreprises. On a par ailleurs reconnu que l'État peut aider celles-ci à exercer leurs activités d'une manière responsable en maintenant un régime de bonne gouvernance, en assurant une réglementation stable et en appuyant les initiatives des entreprises en matière de responsabilité sociale.

Promotion de la prospérité

Les négociations qui se déroulent actuellement en vue de la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) font partie intégrante du processus général du Sommet des Amériques. La ZLEA, qui vise avant tout à promouvoir la prospérité, viendra compléter les initiatives du Sommet axées sur le renforcement de la démocratie et la réalisation du potentiel humain. La ZLEA est l'élément le plus visible de ce processus, son but premier étant de favoriser la croissance et le développement par une intégration économique plus poussée afin de réaliser les objectifs généraux du Sommet.

Travail et emploi

Les négociations de la ZLEA visent avant tout à créer des emplois et à favoriser la prospérité à travers les Amériques. Le Canada est résolu, dans le contexte des négociations de la ZLEA et par la suite, à faire en sorte que les bienfaits de la libéralisation des échanges commerciaux et de la croissance économique soient répartis de manière équitable.

Le Canada joue un rôle important pour ce qui est de la mise en œuvre des engagements relatifs au travail et à l'emploi énoncés dans le Plan d'action de Québec. Depuis son accession à la présidence de la XII^e Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) en octobre 2001, il a contribué à la réalisation d'un plan d'action concret qui propose notamment de promouvoir la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, de renforcer l'aptitude des ministères du travail à appliquer les lois et politiques pertinentes, de venir en aide aux économies de petite taille, et de chercher à mieux comprendre les dimensions du travail dans le contexte du processus du Sommet des Amériques en vue de conclure un accord dans ce domaine.

Un fait marquant de la présidence du Canada a été le niveau de participation sans précédent des organisations patronales et syndicales à la formulation et à l'application du plan d'action de la CIMT.

Pour s'acquitter de ses engagements, la CIMT a créé deux groupes de travail, le premier chargé d'analyser les diverses facettes de la mondialisation et l'autre, de trouver des moyens de renforcer les

capacités des ministères du travail. Plusieurs ateliers ont été organisés dans divers pays des Amériques pour se pencher sur des questions comme l'impact du commerce et de l'intégration économique sur le travail, les modes d'emploi non conventionnels, le « fossé numérique », la sécurité sociale et les inégalités entre hommes et femmes.

Après avoir pris des mesures concrètes pour améliorer les conditions du travail au sein des Amériques, le Canada cédera au Brésil la présidence de la CIMT en septembre 2003.

Le Canada est résolu, dans le contexte des négociations de la ZLEA et par la suite, à faire en sorte que les bienfaits de la libéralisation des échanges commerciaux et de la croissance économique soient répartis de manière équitable.



Photo ACDI : Pierre St-Jacques

La création de la ZLEA pourrait mener à un accroissement considérable des échanges commerciaux à travers le continent, ce qui se traduirait par une hausse du PIB de tous les pays du continent et les aiderait à réaliser leurs objectifs économiques et sociaux.



Commerce, investissement et stabilité financière

Le but du projet de Zone de libre-échange des Amériques est de stimuler la croissance et de favoriser la prospérité d'un bout à l'autre du continent. La ZLEA sera la plus vaste zone de ce genre au monde : son produit intérieur brut global (environ 19,7 billions de dollars) représentera en effet près de 40 % de l'activité économique mondiale, soit une proportion supérieure à celle de l'Union européenne¹.

Un accord commercial à l'échelle de l'hémisphère occidental ouvrira de nouveaux marchés, stimulera la concurrence au sein des secteurs de production de biens et services, et encouragera ainsi l'innovation et la modernisation des économies. Il établira par ailleurs des règles instaurant un environnement stable et prévisible, propre à favoriser l'investissement et la stabilité financière à travers les Amériques.

Les résultats de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui procure aux économies du Canada, des États-Unis et du Mexique des bienfaits réciproques, préfigurent les gains qu'engendrera la libéralisation des échanges à l'échelle du continent. La création de la ZLEA pourrait mener à un accroissement considérable des échanges commerciaux à travers le continent, ce qui se traduirait par une hausse du PIB de tous les pays du continent et les aiderait à réaliser leurs objectifs économiques et sociaux.

Le principe de la ZLEA avait déjà été débattu lors du premier Sommet des Amériques, tenu à Miami en décembre 1994. Au deuxième Sommet (Santiago, avril 1998), les dirigeants des 34 pays démocratiques du continent ont lancé des négociations devant mener à la création de la nouvelle zone. Le Canada a été le premier pays à assumer la présidence du processus de la ZLEA, ce qui lui a donné l'occasion de faire preuve de sa détermination à resserrer les liens entre les pays du continent et à promouvoir la libéralisation des échanges. À la fin de son mandat, lors de la réunion des ministres du commerce qui a eu lieu de Toronto en novembre 1999, on pouvait constater que des progrès concrets avaient été réalisés en vue de la phase suivante des négociations.

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires figurant dans ce document sont exprimées en dollars canadiens.

La ZLEA et les rapports commerciaux du Canada avec l'Amérique latine et les Antilles

Sans tambour ni trompette, le Canada a établi ces dernières années des liens plus étroits et plus solides que jamais avec l'Amérique latine et les Antilles. Il a notamment conclu un accord de libre-échange avec le Chili et, le 23 avril 2001, il signait une entente similaire avec le Costa Rica. En outre, le Canada envisage la possibilité de conclure des accords commerciaux avec la République dominicaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Communauté andine (Bolivie, Équateur, Pérou et Venezuela). Il a également entamé des négociations officielles avec quatre pays d'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) en vue de la conclusion d'un traité de libre-échange.

Le Canada reste un acteur important dans ces pourparlers. Il assume actuellement la présidence du groupe de négociations sur le règlement des différends, ainsi que la vice-présidence du groupe sur les subventions et sur les droits antidumping et compensateurs. Il continue par ailleurs de préconiser la transparence dans les négociations. À leur réunion d'avril 2001 à Buenos Aires, les ministres du commerce ont appuyé la proposition canadienne de rendre publique l'ébauche consolidée du texte de négociation de l'accord de la ZLEA. Les ministres ont par la suite convenu de publier la deuxième ébauche lors de leur réunion de novembre 2002 à Quito. Ces résultats montrent que les efforts déployés par le Canada depuis plusieurs années pour promouvoir la transparence des négociations commerciales portent fruit. Le Canada a promis son appui entier aux efforts d'assistance technique en matière de commerce dans le cadre du programme de coopération annoncé à Quito.

Pays ou région de destination	Population (en millions)	Exportations canadiennes en 2002 (en millions de dollars canadiens)
Amérique du Sud		2 319
Amérique centrale (sauf le Mexique)		1 312
Mexique		2 395
Antilles		1 006
Total	500	7 032
Inde		637
Indonésie		487
Russie		243
Europe de l'Est		770
France		1 963
Allemagne		2 907
Total	1 936	7 007

Les échanges entre le Canada et le groupe Amérique latine et Antilles sont souvent éclipsés par ceux qu'il entretient avec ses grands partenaires commerciaux. Le tableau ci-dessus permet néanmoins de saisir l'importance relative de nos rapports commerciaux avec ces pays. On peut y constater que les exportations canadiennes vers les Antilles, le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud dépassent l'ensemble des expéditions vers l'Inde, l'Indonésie, la Russie, la France, l'Allemagne et l'Europe de l'Est, malgré l'écart considérable qui sépare les deux groupes de pays du point de vue démographique².

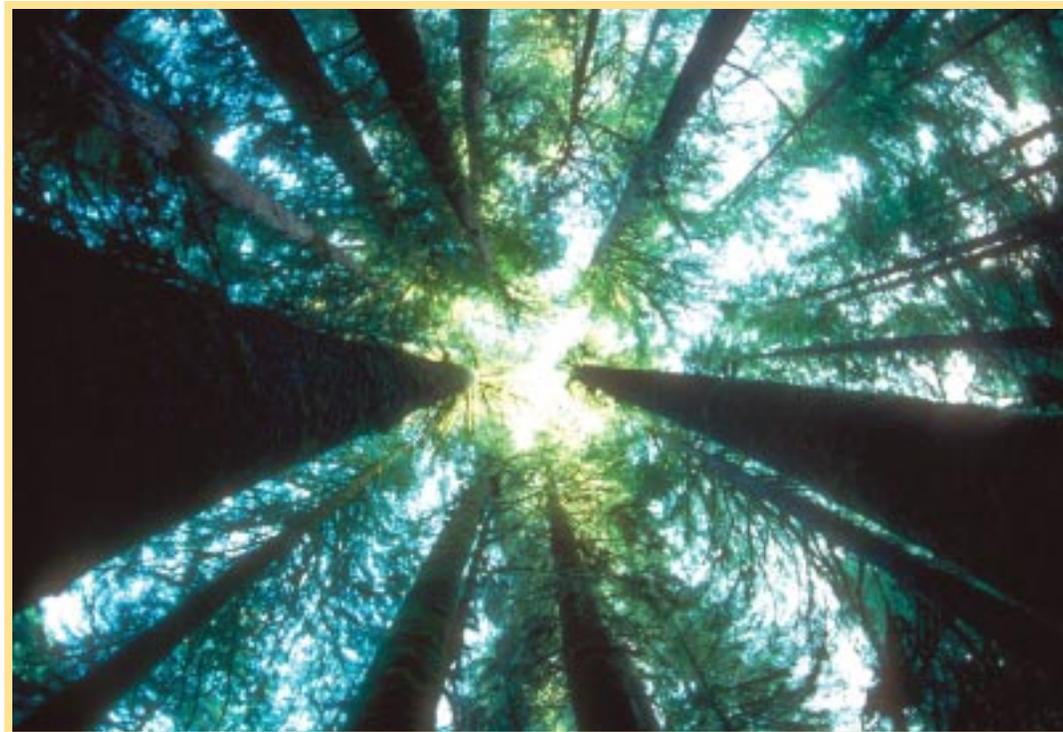
² Les données statistiques proviennent du site <http://strategis.ic.gc.ca>

L'Amérique verte

Pendant son mandat à la présidence du Sommet des Amériques, le Canada a fait des progrès importants dans les dossiers environnementaux, aussi bien dans l'arène mondiale qu'au sein des Amériques et de son propre territoire.

Le Canada a notamment accompli un grand pas dans la lutte contre les effets des changements climatiques planétaires en ratifiant le Protocole de Kyoto en décembre 2002. Il est à l'heure actuelle le seul pays des Amériques à s'être fixé une cible impérative pour la réduction des émissions dans les délais prévus par le Protocole de Kyoto.

Il est à l'heure actuelle le seul pays des Amériques à s'être fixé une cible impérative pour la réduction des émissions dans les délais prévus par le Protocole de Kyoto.



À l'échelle régionale, le Canada participe activement aux mesures de coopération prises dans des dossiers très préoccupants, par exemple, les rapports entre la santé et l'environnement et entre le commerce et l'environnement, la qualité de l'air et de l'eau, la variabilité et le changement climatique, et la gestion des produits chimiques. Son rôle consiste surtout à conforter les ressources des institutions et des pays du continent en ce qui a trait à l'amélioration des politiques, méthodes de gestion et règles environnementales, à l'adaptation au changement climatique – notamment dans des secteurs comme l'énergie, l'eau et l'assainissement de l'eau, les mines et les hydrocarbures, l'agriculture et les pesticides – et à la gestion des situations d'urgence ou catastrophiques. Le Canada consacre 9 millions de dollars par année à ces activités.

En mars 2001, le Canada a tenu une réunion des ministres de l'environnement des Amériques qui avait pour but d'intégrer les priorités environnementales dans le Plan d'action de Québec. Un an plus tard, les ministres de l'environnement se sont réunis de nouveau à Ottawa, en compagnie des ministres de la santé, pour appuyer le mandat défini à Québec. Les ministres ont convenu de créer un groupe de travail composé de représentants de tous les coins du continent et de poursuivre les objectifs établis lors du Sommet. Depuis, le Canada s'est associé avec ses partenaires des Amériques et avec les représentants de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de soutenir les activités du groupe de travail. Celui-ci prévoit se réunir trois fois en 2003 dans le but de préparer à l'intention des ministres des propositions pour la mise en place d'un mécanisme de suivi.

Le Canada fait la preuve du caractère durable de son engagement envers la coopération régionale dans ce domaine au moyen des activités qu'il poursuit dans le cadre de l'initiative sur la qualité de l'air de la Banque mondiale et des accords de coopération environnementale qu'il a signés avec les États-Unis et le Mexique en marge de l'ALENA, ainsi que ceux qu'il a conclus avec le Chili et le Costa Rica dans le contexte des ententes commerciales avec ces deux pays. Ensemble, les accords de coopération environnementale et de libre-échange reflètent la détermination du Canada à promouvoir une gestion environnementale équilibrée tout en favorisant la libéralisation des échanges commerciaux.

Gestion agricole et développement rural

L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), principale instance dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, contribue à la réalisation de ce volet du Plan d'action de Québec.

Membre de l'Institut depuis 1972, le Canada y joue un rôle actif en participant aux réunions du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Commission consultative spéciale en gestion. Il a également contribué à la réorganisation de l'Institut et à la mise au point de son plan de moyen terme, qui définit six domaines stratégiques de coopération pour la période de 2002 à 2006 :

- commerce et agro-industrie;
- santé agricole et salubrité des aliments;
- technologie et innovation;
- développement rural durable;
- information et communications;
- éducation et formation.

En poursuivant ses activités de coopération au sein de l'IICA, le Canada a acquis une précieuse connaissance du système interaméricain et des 34 États membres de l'Institut. Cela lui permet également de participer aux échanges entre scientifiques, au développement de liens plus étroits et à la mise au point de formules à base de coopération pour la solution de problèmes communs.



Photo ACDI : Roger LeMoine

Réalisation du potentiel humain

La réalisation du potentiel humain nécessite la mise en place de conditions qui permettent à chaque personne de développer ses capacités et de contribuer à l'épanouissement de la société dans laquelle elle vit et travaille. Il faut, à cette fin, donner à chaque individu les outils dont il a besoin pour se développer et prospérer. Aussi faut-il promouvoir le principe de l'inclusion en donnant aux groupes qui, souvent, sont forcés de vivre en marge de la société – les jeunes, les femmes, les Autochtones, les démunis et les handicapés – les moyens de devenir autonomes.

Priorités en éducation

Le Plan d'action du Sommet de Québec a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de l'éducation dans les Amériques en établissant des priorités en vertu desquelles l'éducation doit servir à réduire la pauvreté, favoriser la croissance économique, renforcer les institutions démocratiques et développer le potentiel humain.

À l'occasion de leur deuxième réunion, qui a eu lieu en Uruguay en septembre 2001, les ministres de l'éducation ont adopté la Déclaration contre la violence et convenu de créer un conseil inter-américain de l'éducation. Celui-ci aura pour mandat de coordonner la définition et la mise en place d'interventions coopératives qui permettront à tous les pays de poursuivre les objectifs énoncés par les dirigeants lors du Sommet des Amériques. Les ministres doivent se réunir en août 2003 au Mexique pour faire le bilan des progrès accomplis.

Par ailleurs, le Canada aide divers pays d'Amérique latine et des Antilles à améliorer la qualité de leurs systèmes d'éducation en offrant des programmes de formation et de perfectionnement des enseignants et des administrateurs scolaires. Le Canada consacre 5 millions de dollars sur cinq ans à la formation des enseignants du niveau primaire dans les régions rurales du nord du Pérou afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les communautés rurales pauvres. Au Guatemala, il a financé un projet de réforme qui a pour but de relever le niveau des programmes scolaires et de mettre au point de meilleurs

manuels pour le primaire et le secondaire. Un des principaux aspects de cet effort consiste à trouver des moyens de réduire la discrimination dont sont victimes les populations autochtones du pays.

Le Canada appuie également l'Organisation universitaire inter-américaine, dont le siège se trouve à Québec, ainsi que son Collège des Amériques, un programme qui relie des établissements d'études postsecondaires à travers le continent. En outre, il verse 5 millions de dollars à quatre universités d'Amérique latine pour appuyer leurs efforts communs en vue de développer l'entrepreneuriat dans le cadre de coopératives locales destinées à devenir financièrement autonomes.

Le Canada aide divers pays d'Amérique latine et des Antilles à améliorer la qualité de leurs systèmes d'éducation en offrant des programmes de formation et de perfectionnement des enseignants et des administrateurs scolaires.



Photo ACIDI : Roger LeMoyne

L'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA) a été créé lors du Sommet de Québec dans le but de promouvoir des utilisations innovatrices des technologies de l'information et des communications à travers le continent. L'Institut, dont le siège se trouve à Ottawa, appuie présentement un certain nombre de projets en éducation dans les Antilles, y compris le réseau de télé-enseignement des Caraïbes, une initiative qui reçoit également l'appui de la Banque mondiale et de l'OEA, ainsi que des projets favorisant le recours accru aux ordinateurs dans les écoles et l'accès à l'internet en Colombie et au Costa Rica.

Grâce à ces initiatives et à d'autres activités, le Canada et ses partenaires aident les peuples des Amériques à renforcer leurs capacités et les ministres de l'éducation à respecter leur engagement à donner aux générations actuelles et futures les moyens de participer à la société mondiale.

Promotion de la santé

Le Canada possède un des meilleurs systèmes de santé au monde, qui offre des soins de haute qualité en fonction des besoins médicaux des patients et non pas de leurs ressources financières, et il a entrepris d'aider ses voisins du continent américain à améliorer leurs propres services de santé. Il est même dans l'intérêt de tous de chercher ensemble des solutions aux problèmes de santé à une époque où un nombre sans précédent de personnes et de marchandises franchissent les frontières et où les problèmes mondiaux dans le domaine de la santé de l'environnement nous touchent tous et toutes.

En mars 2002, pour donner suite au Plan d'action de Québec, le Canada a accueilli à Ottawa une réunion des ministres de la santé et de l'environnement de tous les pays du continent. Le but de cette rencontre était d'instaurer un nouvel esprit de coopération, assorti d'une augmentation de l'assistance technique et de l'aide au développement.



Photo ACDI : David Trattles

Le Canada verse 25 millions de dollars par année à des projets entrepris en Amérique latine et dans les Antilles dans le but d'améliorer la qualité des soins de santé de base et de réduire la propagation du VIH/sida et d'autres maladies transmissibles.

En étroite collaboration avec d'autres pays des Amériques et avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Canada offre également les connaissances techniques et scientifiques de ses experts en vue de trouver des solutions dans des domaines tels que le VIH/sida, le tabagisme, la santé des populations autochtones, l'amélioration des laboratoires et les systèmes de surveillance de la santé. Parmi les projets entrepris en collaboration avec l'OPS, on peut citer des études consacrées aux politiques sur la santé des femmes au Costa Rica, à la surveillance de la résistance aux microbes dans divers pays d'Amérique latine et des Antilles, et au vieillissement en bonne santé au Mexique. Le Canada appuie l'OPS dans ses efforts pour prévenir et contrôler les maladies transmissibles en Amérique du Sud et en Haïti. Il a également signé un accord avec les États-Unis pour accroître la coopération dans le domaine des problèmes de santé des peuples autochtones.

Par ailleurs, le Canada s'est associé à la Croix-Rouge canadienne pour lancer des projets de soins communautaires au Honduras et au Nicaragua. Ces actions ont pour but de renforcer les ressources des antennes locales de la Croix-Rouge afin qu'elles puissent aider les ministères de la santé des deux pays à offrir des services de base aux citoyens les plus démunis. Le gouvernement collabore également avec un organisme de Terre-Neuve (le Centre for Nursing Studies) en vue de réaliser un programme de téléformation d'infirmières en soins primaires au Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua.

Problèmes de développement

Le Plan d'action de Québec est le fruit d'un vaste consensus sur les principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays des Amériques en matière de développement. Le Canada est résolu à collaborer activement à la recherche de solutions à ces problèmes et il s'est associé à de nombreux partenaires – organisations intergouvernementales, gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG), secteur privé – pour concrétiser les engagements pris à Québec.

Le programme mis en place par le Canada consiste à collaborer avec les pays en développement des Amériques en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir l'égalité. Ce programme reflète la variété des défis que doivent affronter ces pays : dans certains cas, il met l'accent sur les droits de la personne, la démocratie et la participation véritable des citoyens aux décisions qui les concernent. Ailleurs, il se concentre plutôt sur la réforme du secteur public et l'amélioration de la qualité des services sociaux de base, ainsi que sur le renforcement des capacités productives des économiquement faibles et de leur aptitude à gagner leur vie. Les activités soulignent la nécessité de conforter les ressources des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les Autochtones, afin d'accroître leur participation au développement social, politique, économique et environnemental de leur société. Depuis le Sommet, le programme de coopération et de développement du Canada a consacré 420 millions de dollars en aide financière et technique à près de 120 projets de développement qui s'inspirent du Plan d'action de Québec.

Dans divers pays d'Amérique latine et des Antilles, le Canada met des connaissances et des méthodes éprouvées à la disposition de partenaires capables de les adapter efficacement pour relever les défis les plus urgents.

Ainsi, le Canada collabore étroitement avec d'autres pays donateurs pour aider le Honduras à mettre en pratique sa stratégie de réduction de la pauvreté, un plan détaillé élaboré par les Honduriens pour stimuler le développement de leur pays. Il fournit notamment des ressources à six fonds locaux dans le but d'encourager des activités de développement durable dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement forestier, de l'environnement, de la santé et de l'assainissement de l'eau.

Le Canada appuie également les efforts de la Bolivie en vue de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes démunies. Les secteurs prioritaires sont la santé, l'assainissement de l'eau et la modernisation de l'État; l'égalité des sexes et le développement durable sont des préoccupations communes dans tous ces secteurs.

Le Canada contribue aussi à un fonds de développement social en Haïti afin d'aider les plus défavorisés à avoir accès à des services de qualité dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base et la lutte contre le VIH/sida. Il collabore en outre avec les principales organisations locales et régionales qui combattent ce fléau dans les Antilles du Commonwealth afin de renforcer leurs moyens d'action; le Canada a consacré 20 millions de dollars à cette initiative.

L'Agence interaméricaine de coopération et de développement de l'OEA est un exemple des liens plus étroits qui se tissent à l'échelle régionale. Le Canada a joué un rôle important dans la création de cet organisme en 2000 et il maintient une présence active au sein du conseil de gestion. L'Agence a choisi de mettre l'accent sur des thèmes tels que l'égalité des sexes, l'environnement, la participation de la société civile et la mise en place de programmes axés sur les résultats. Les trois quarts de son budget servent à financer des projets dans les domaines de l'éducation, du développement social et de la création d'emplois.

Parmi les autres activités régionales, on peut citer le programme de gestion économique des Antilles orientales, qui aide les principales institutions nationales et régionales à acquérir les moyens nécessaires pour mieux gérer les politiques budgétaires, fiscales et financières des gouvernements.

Depuis le Sommet, le programme de coopération et de développement du Canada a consacré 420 millions de dollars en aide financière et technique à près de 120 projets de développement qui s'inspirent du Plan d'action de Québec.



Photo ACDI : Greg Kinch

Promotion de l'égalité des sexes

À Québec, les dirigeants ont appuyé le programme interaméricain de promotion des droits fondamentaux des femmes et de l'équité et l'égalité des sexes. Ils se sont engagés à favoriser l'égalité des sexes par des activités telles que le renforcement des institutions nationales responsables de la promotion des femmes, l'intégration d'un volet sur l'égalité des sexes dans tous les organismes et agences de l'OEA, et la promotion des droits fondamentaux des femmes en encourageant ces dernières à participer pleinement à la vie politique et à la prise de décisions à tous les paliers.

Le Canada est un ardent défenseur de l'égalité des sexes à l'échelle nationale et internationale, non seulement parce qu'elle est un aspect important des droits de la personne mais aussi parce qu'elle est un élément essentiel du développement démocratique. On ne peut parler de véritable développement que lorsque les femmes peuvent y participer au même titre que les hommes en tant que partenaires, décideuses et bénéficiaires du développement de leur société. Ces principes sont clairement reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Canada concentre ses efforts sur trois grands objectifs : favoriser l'autonomie économique et le bien-être des femmes, éliminer la violence systémique contre les femmes et les enfants, et promouvoir l'ensemble des droits fondamentaux des femmes.

Le Canada est un ardent défenseur de l'égalité des sexes à l'échelle nationale et internationale, non seulement parce qu'elle est un aspect important des droits de la personne mais aussi parce qu'elle est un élément essentiel du développement démocratique.



Photo ACIDI : Greg Kinch

Au Canada même, le gouvernement a adopté en 2000 le programme d'action pour l'égalité entre les sexes, qui vise à accroître les ressources du secteur bénévole, à faire participer la population à la formulation des politiques, à entreprendre et promouvoir des analyses consacrées aux comparaisons entre les sexes, à éliminer les obstacles à l'égalité des sexes et à concrétiser les engagements du Canada dans ce domaine. Ainsi, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux et des représentants d'ONG ont participé à un programme de formation en analyses comparatives mis au point en 2001. Depuis 1999, le Canada a consacré près de 10 millions de dollars par année aux activités de la société civile qui visent à améliorer la situation économique des femmes, à éliminer la violence envers elles et leurs enfants, et à promouvoir la justice sociale.

Le Canada joue également un rôle actif à cet égard à l'échelle inter-américaine en faisant la promotion des droits et de l'autonomie financière des femmes. Il occupe notamment la vice-présidence du comité exécutif de la Commission interaméricaine des femmes pour 2002-2004 et aide la Commission à s'acquitter de son rôle de premier organe de décision en ce qui concerne les politiques relatives aux droits fondamentaux des femmes et à l'égalité des sexes au sein du système interaméricain. Le Canada a consacré 500 000 dollars à un programme de formation sur l'égalité des sexes mis sur pied en collaboration avec le secrétariat général de l'OEA.

En octobre 2002, le Canada a signé le Protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce protocole fournit aux Canadiennes de nouveaux mécanismes pour la promotion de leurs droits fondamentaux.

Collaboration entre les peuples autochtones

La Déclaration et le Plan d'action de Québec ont attiré l'attention des gouvernements des Amériques sur l'importance des questions autochtones. À titre de président du Sommet, le Canada a persuadé ses partenaires de donner un solide soutien au Sommet des Autochtones, lequel a précédé la réunion des chefs d'État et de gouvernement. Cette rencontre a permis aux représentants des peuples autochtones de tout le continent de mettre au point une déclaration qui a ensuite été remise aux dirigeants présents au Sommet de Québec.

Le Canada a engagé un dialogue dans le cadre de visites bilatérales auprès d'un certain nombre de gouvernements des Amériques pour discuter des leçons apprises et des expériences les plus fructueuses dans des domaines comme les revendications territoriales, le développement économique, la justice autochtone, l'éducation bilingue et la connectivité. Il continue de collaborer avec d'autres pays et avec les peuples autochtones à la rédaction de l'avant-projet de déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones.

En mars 2003, le gouvernement a organisé un deuxième forum annuel sur la connectivité parmi les Autochtones (« Branchons les Autochtones du Canada »). Une cinquantaine de délégués venus d'Amérique latine ont assisté à cette rencontre, qui leur a donné l'occasion de procéder à des échanges de vues avec des Autochtones canadiens et des représentants des gouvernements.

En outre, le Canada a fait la promotion du commerce et du développement économique et encouragé la coopération économique, sociale et culturelle entre les populations autochtones du Canada et des autres pays des Amériques. En janvier 2003, il a notamment lancé le Programme de partenariat avec les peuples autochtones (PPPA), lequel consacrera jusqu'à 10 millions de dollars, sur une période pilote de quatre ans, à la création de partenariats entre les peuples autochtones du Canada et ceux d'autres pays. Se concentrant d'abord sur les Amériques, le PPPA a pour but de renforcer les ressources des peuples autochtones de l'Amérique latine et des Antilles en matière de développement ainsi que celles des entités qui traitent avec eux, d'approfondir les connaissances et l'expérience des organismes autochtones canadiens en matière de développement international, et de promouvoir la création d'alliances durables entre les Autochtones du Canada et ceux d'Amérique latine et des Antilles.

Promotion de la diversité culturelle

Depuis le Sommet de Québec, le Canada fait activement la promotion des politiques culturelles au sein des Amériques.

Dans le cadre des activités entreprises en vue de concrétiser le Plan d'action de Québec, le Canada a organisé deux réunions d'experts en culture, l'une à Vancouver en mars 2002 et l'autre à Halifax en mars 2003. Ces rencontres réunissaient des représentants des gouvernements, des institutions multilatérales, d'organisations de la société civile et de l'industrie culturelle du Canada et des autres pays du continent pour échanger des points de vue et pour discuter des stratégies susceptibles de contribuer à la préservation et la promotion de la diversité culturelle dans les Amériques.

En étroite collaboration avec la Colombie, le Canada a activement participé à la préparation de la première réunion des ministres de la culture, qui a eu lieu en juillet 2002 à Cartagena.

Le processus du Sommet des Amériques a permis de promouvoir la lutte contre l'abus des drogues parmi les athlètes de compétition en facilitant la première réunion des ministres des sports des Amériques, qui s'est déroulée au Brésil en avril 2003.



Le processus du Sommet a aidé le Canada à contribuer à la définition des priorités en matière de diversité culturelle à travers les Amériques et à exercer son influence dans certains dossiers importants.

Le Canada a fait la promotion du commerce et du développement économique et encouragé la coopération économique, sociale et culturelle entre les populations autochtones du Canada et des autres pays des Amériques.

Connectivité

Les Canadiens savent par expérience que les technologies d'information et de communication peuvent les rapprocher les uns des autres et transformer radicalement leur manière d'étudier, de travailler, de se soigner, de communiquer, de construire, de se divertir et de se gouverner. Ils ont su se hisser rapidement à l'avant-garde dans le secteur des communications en ligne grâce à une variété d'initiatives publiques et privées qui ont suscité un grand intérêt à travers le monde.

Les technologies informatiques se répandent aujourd'hui à travers les Amériques, de sorte que la connaissance approfondie de ces techniques et des nouveaux médias donne au Canada la possibilité de resserrer ses liens avec ses voisins du continent. Dans une déclaration intitulée « Connecter les Amériques », émise lors du Sommet de Québec, les dirigeants reconnaissaient qu'« une révolution technologique est en train de se dérouler et que notre région entre dans une nouvelle économie, définie par une capacité largement accrue d'accéder au savoir et d'améliorer la circulation de l'information ». Le Canada a clairement démontré son engagement envers la révolution technologique actuelle lorsqu'il a annoncé, lors du Sommet de Québec, la création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques. L'Institut entend s'inspirer du succès de la stratégie « Un Canada branché » et de l'expérience acquise en matière de développement international pour réaliser les objectifs énoncés par les dirigeants en collaboration avec les institutions internationales, le secteur privé, les gouvernements, les universités et la société civile.

Le rôle de l'ICA consiste à guider, faciliter, promouvoir et encourager le développement et l'adoption de la connectivité à travers le continent dans les plus brefs délais, en mettant l'accent sur les approches régionales. L'Institut peut combler une lacune importante en facilitant la coordination, la collaboration et la mise en commun des efforts; il favorise activement la création d'alliances et le financement stratégiques, et offre ses ressources et son appui aux gouvernements, aux fournisseurs de services et aux autres parties intéressées.

Le Canada a clairement démontré son engagement envers la révolution technologique actuelle lorsqu'il a annoncé, lors du Sommet de Québec, la création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques.



Photo ACIDI : Greg Kinch

Le Canada joue un rôle de premier plan dans un processus parallèle au sein de l'OEA. En collaboration avec la Commission interaméricaine des télécommunications, il s'emploie à développer un modèle national simple qui aidera les gouvernements à mettre au point un plan de connectivité adapté à leurs besoins. C'est en partie grâce aux efforts du Canada qu'a été adopté le « Programme pour la connectivité des Amériques et plan d'action de Quito » (ACAPAQ).

Connectivité et infrastructure

Le développement des technologies numériques d'information et de communication s'insère dans une stratégie générale visant à mettre en place une infrastructure véritablement intégrée à l'échelle du continent. Ce plan d'ensemble aidera à stimuler la compétitivité sur les marchés mondiaux et aura des retombées favorables en permettant d'enrichir le capital humain.

C'est ainsi que le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création du Système de données de transport de l'hémisphère occidental (SDTHO). Le SDTHO renforce les liens entre les réseaux d'information sur les transports en améliorant l'échange et la diffusion de renseignements, et permet d'établir un lien entre les données sur les transports et sur la santé de façon à dévoiler les répercussions sociales et financières de l'accroissement de la circulation.

Élément essentiel de toute infrastructure, le transport est aussi un système complexe qui nécessite un degré élevé de coordination. Outre le SDTHO, le Canada a dirigé un certain nombre de projets dans le cadre de l'Initiative sur le transport de l'hémisphère occidental, un forum de coopération et d'échanges d'information entre les ministères des transports des États qui participent aux Sommets des Amériques. Les travaux en vue de la création d'un groupe de travail sur les marchandises dangereuses ont déjà débuté, et le Canada a présidé le groupe d'experts sur la sûreté et la sécurité aérienne. Dans ce domaine également, la connectivité est essentielle à la mise en place d'une infrastructure interaméricaine plus efficace.

S'inspirant du modèle canadien, l'ACAPAO vise à encourager la participation de tous les secteurs de la société à la formulation d'un plan qui comprend la mise en place des infrastructures nécessaires, le recours accru à ces infrastructures par le renforcement des capacités, et le développement de contenus propres à intéresser les utilisateurs. Pour que cette initiative soit couronnée de succès, le Canada estime qu'elle doit recevoir l'appui des plus hautes instances, reposer sur les principes de l'égalité et de l'universalité et être financièrement abordable, s'employer à stimuler la production et la dissémination d'un contenu pertinent dans des domaines critiques, et répondre aux besoins fondamentaux des citoyens. L'ACAPAO a été transmis aux gouvernements de tous les pays du continent. Les représentants des banques multilatérales de développement et d'autres institutions internationales, régionales et sous-régionales se réunissent périodiquement pour faire avancer le dossier.

Dans le cadre d'initiatives comme l'ICA et l'ACAPAO, le Canada œuvre de concert avec les administrations nationales, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale et l'OEA pour connecter les gens, les écoles, les localités et les gouvernements.

Le programme « Un Canada branché » a permis au Canada d'accumuler une riche expérience dans l'application de la technologie de l'information et des communications depuis une dizaine d'années. L'Amérique latine et les Antilles ont besoin de politiques, programmes, produits et praticiens qui se distinguent par leur caractère innovateur, et les Canadiens s'appliquent assidûment à répondre à cette demande en collaboration avec leurs partenaires du continent.

Un avenir pour les enfants et les jeunes des Amériques

La moitié des habitants de l'Amérique latine et des Antilles ont aujourd'hui moins de 18 ans, et 60 % de ces jeunes vivent dans la pauvreté. Un cinquième des jeunes âgés de 6 à 18 ans travaillent, souvent dans des conditions dangereuses. Les enfants de la rue sont exposés à la faim, la maladie et la violence; dans certains pays, les enfants et les adolescents sont recrutés par des factions bellicérantes ou des groupes armés.

La protection des enfants et des adolescents des Amériques contre la négligence, l'abus, la discrimination et l'exploitation revêt une importance prioritaire pour le Canada et constitue un élément majeur du Plan d'action de Québec. Le Canada estime que les investissements dans les enfants et les jeunes permettront de développer leurs capacités, c'est-à-dire de réaliser leur épanouissement cognitif, social et affectif et d'être en bonne santé physique pendant toute leur vie. C'était la première fois qu'un volet consacré à l'enfance et à la jeunesse était intégré à la déclaration et au plan d'action émanant d'un Sommet des Amériques. Nous avons ainsi reconnu que les droits des enfants restent un objet de préoccupation pour tous les peuples du continent. Le Canada a proposé et fortement appuyé l'inclusion de cet élément dans les documents officiels du Sommet.

Le Canada a lancé un certain nombre de projets coopératifs afin de relever les énormes défis qui se posent dans ce domaine. Il a engagé près de 4 millions de dollars par année pour la protection des enfants dans les Amériques, notamment dans des secteurs critiques comme le travail des enfants, l'itinérance (enfants de la rue) et l'incidence des conflits armés sur les jeunes.

En Colombie, par exemple, le Canada verse 3,5 millions de dollars en faveur de deux projets visant les enfants touchés par les conflits armés. Le premier, mené en collaboration avec Aide à l'enfance Canada, répondra aux besoins éducatifs et psychosociaux immédiats des enfants déplacés, tandis que le deuxième, réalisé avec le concours du Plan de parrainage du Canada, cherche à mettre fin au recrutement d'enfants dans les conflits armés. En Argentine, la

La protection des enfants et des adolescents des Amériques contre la négligence, l'abus, la discrimination et l'exploitation revêt une importance prioritaire pour le Canada et constitue un élément majeur du Plan d'action de Québec.



Photo ACDI : David Trattles

Conclusions

Fédération canadienne des services de garde à l'enfance collabore avec des partenaires locaux pour améliorer la qualité des soins et du développement de la petite enfance. Au Nicaragua, le Canada travaille avec Aide à l'enfance Canada pour aider les enfants à devenir des leaders locaux efficaces. Le Canada consacre 5 millions de dollars au programme de l'Unicef en Jamaïque et 3 millions à un autre programme de cet organisme au Guatemala, axé sur les services de santé sexuelle et génésique destinés aux adolescentes; ces sommes appuieront les efforts du système national de santé publique et des ONG participantes en vue d'améliorer la prestation et la qualité des services

offerts aux adolescents. Un projet doté d'un budget de 686 000 dollars sur trois ans, réalisé par l'Association des centres jeunesse du Québec, vise à rehausser la qualité des services de protection de l'enfance au Chili. Le projet renforce les ressources du service national d'aide à l'enfance et des institutions qui collaborent à son action dans le but d'améliorer les services d'aide sociale à l'enfance et de réadaptation des jeunes contrevenants.

À l'échelle régionale, le Canada appuie l'Institut interaméricain des enfants,

un organisme spécialisé de l'OEA. Un projet triennal de 300 000 dollars aide à mettre au point, à l'intention des gouvernements, des politiques et des modèles de lois sur le travail des enfants dans le but de leur offrir une meilleure protection juridique.



Photo ACDI : David Barbour

Les Canadiens peuvent être fiers du rôle que leur pays a joué durant son mandat à la présidence du Sommet des Amériques, qui a débuté en novembre 1999. Le Canada s'est engagé à veiller à ce que la Déclaration et le Plan d'action issus du Sommet de Québec reposent sur des valeurs et des principes qui sont le fondement même de notre société, soit le renforcement de la démocratie, la création de la prospérité et la réalisation du potentiel humain. Il reste déterminé à faire en sorte que le Plan d'action soit mis en œuvre aussi bien au Canada même qu'à travers le continent.

Ce n'est pas parce que nous passons le flambeau à l'Argentine le 9 juin 2003 que notre travail aura pris fin. Au contraire, pour continuer de jouer un rôle de leadership dans des dossiers comme celui du dialogue et de la transparence, il importe que le Canada maintienne une présence active au sein de la communauté interaméricaine. C'est pourquoi il continuera de proposer de nouveaux moyens de tirer parti de la coopération grandissante qui s'établit entre les pays et les peuples des Amériques pour contribuer à l'édification du continent.

On pourra trouver dans les sites web suivants plus de renseignements sur les relations entre le Canada et les autres pays du continent américain ainsi que sur le processus du Sommet des Amériques :

AmericasCanada.org

Principale source canadienne de renseignements sur les questions et événements sociaux, culturels, politiques et économiques qui unissent les 34 pays démocratiques de l'hémisphère occidental.

Canada.gc.ca

Site officiel du gouvernement du Canada, qui renferme notamment des hyperliens vers les ministères et organismes publics qui participent au processus du Sommet.

OAS.org

Site officiel de l'OEA.

summit-americas.org/default.htm

Site officiel du Secrétariat des Sommets des Amériques.